



Association Foncière  
d'Aménagement Foncier  
de CLAYEURES

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU BUREAU  
DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CLAYEURES**

**Séance du 23/05/2025 à 9 H 30**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois mai à neuf heures trente, les membres du Bureau de l'Association Foncière, régulièrement convoqués en date du six mai deux mille vingt-cinq, se sont réunis à la Mairie de Clayeures, sous la présidence de Monsieur Vincent BROCHERAY.

Une feuille d'emargement a été établie. Elle est annexée au présent procès-verbal et signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

Conformément à l'article 12 des statuts fixant les modalités de délibération du Bureau, le quorum est atteint, le Bureau peut ainsi valablement délibérer.

**Ordre du jour de la réunion du Bureau :**

- 1 – Validation du procès-verbal de la réunion du 18/04/2025.
- 2 – Approbation du compte financier unique 2024.
- 3 – Affectation des résultats 2024.
- 4 – Redevance d'aménagement 2025.
- 5 – Examen et approbation du budget primitif 2025.
- 6 – Validation de la fongibilité des crédits 2025.
- 7 – Questions diverses :
  - 7-1 – Entretien des chemins d'exploitation : coupe de bois et dépôt.
  - 7-2 – Réception définitive des travaux connexes.
  - 7-3 – Renouvellement du contrat de prestation de service – Renfort administratif
  - 7-4 – Assemblée Générale des Propriétaires.

**1 – Validation du procès-verbal de réunion du 18/04/2025**

Le Président demande aux membres présents si des modifications sont à apporter au contenu du procès-verbal de la réunion du Bureau du 18/04/2025 transmis en annexe de la convocation.

Aucune remarque n'étant formulée, ce procès-verbal est adopté à l'unanimité.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 8**

**VOTE A L'UNANIMITE**

## 2 – Approbation du compte financier unique 2024..

Le Président présente la synthèse du compte financier unique 2024 qui fusionne le compte administratif 2024 de l'association et le compte de gestion 2024 de la Trésorerie.

Après vérification des écritures en Investissement et Fonctionnement :

Investissement €			Fonctionnement €		
Dépenses	Prévu	279 779,43		Prévu	46 346,65
	Réalisé	207 612,71		Réalisé	4 921,14
	Reste à réaliser	0,00		Reste à réaliser	0,00
Recettes	Prévu	279 779,43		Prévu	46 346,65
	Réalisé	234 224,03		Réalisé	30 427,88
	Reste à réaliser	0,00		Reste à réaliser	0,00

Résultats de clôture de l'exercice 2024	
Investissement	26 611,32
Fonctionnement	25 506,74
Résultat global	52 118,06

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Adopte le compte financier unique 2024 et arrête les comptes tel que présenté ci-dessus.

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 8**

**VOTE A L'UNANIMITE**

## 3 – Affectation des résultats 2024..

Suite à l'adoption du compte financier unique 2024, l'affectation des résultats 2024 sur le budget 2025 est soumise à la validation afin de prévoir l'équilibre budgétaire.

Résultats de l'exercice 2024 – Investissement €			Résultats de l'exercice 2024 – Fonctionnement €		
Résultat	Excédent	26 611,32	Résultat	Déficit	4 994,91
	Déficit des Restes à réaliser	0,00		Excédent reporté	30 501,65
	Excédent de financement	26 611,32		Excédent cumulé	25 506,74

Synthèse €	
Résultat d'investissement EXCEDENT	26 611,32
Résultat de fonctionnement EXCEDENT	25 506,74

Au vu du bilan financier ci-dessus, le Président propose d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 sur 2025.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 sur le budget 2025 comme suit :

- > Résultat d'exploitation au 31/12/2024 - Excédent : 25 506,74 €
- > Affectation complémentaire en réserve (1068) : 0,00 €
- > Résultat reporté en fonctionnement (002) : 25 506,74 €
- > Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent : 26 611,32 €

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 8**

**VOTE A L'UNANIMITE**

#### 4 – Redevance d'aménagement 2025

Concernant la redevance d'aménagement, le Président rappelle que les titres de recettes ont été transmis en Trésorerie de Lunéville en février 2025 pour l'année 2024 et s'appuient sur la décision du Bureau du 17/04/2024 stipulant un recouvrement annuel de la redevance pour les comptes de propriété dont la superficie > 6 500 m<sup>2</sup>.

Pour l'année 2025, le Président propose de maintenir le montant de base de la redevance à 20 € HT/ha (0,0020 € HT/M<sup>2</sup>) qui sera appliqué aux comptes de propriété d'une surface > 6 500 m<sup>2</sup>.

Le Président demande aux membres du Bureau de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Maintient le montant de base de la redevance d'aménagement à 20 € HT/ha (0,0020 € HT/M<sup>2</sup>) appliqué aux comptes de propriété d'une superficie supérieure à 6 500 m<sup>2</sup> pour 2025.

**CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    POUR : 8    VOTE A L'UNANIMITE**

#### 5 – Examen et approbation du budget primitif 2025 .

Sur la base du rapport explicatif fourni aux membres du Bureau, annexé à la convocation, le Président présente les sections Investissement et Fonctionnement du budget 2025 dont la synthèse figure ci-dessous.

##### Section d'Investissement- Dépenses

Code		Libellé	Propositions BP ANNEE 2025
<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
16		EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
	1661	EMPRUNTS EN EUROS	4 700,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 016</b>	<b>4 700,00 €</b>
23		IMMOBILISATIONS EN COURS	
	231	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	34 911,32 €
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 23</b>	<b>34 911,32 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>39 611,32 €</b>

##### Section d'Investissement – Recettes

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
001		EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE	26 611,32 €
13		SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
	1323	DEPARTEMENT	13 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 13</b>	<b>13 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>39 611,32 €</b>

## Section de Fonctionnement – Dépenses

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	
	61	SERVICES EXTERIEURS	
	615232	RESEAUX	24 006,74 €
	6161	PRIMES D'ASSURANCES	500,00 €
	62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS...)	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 011</b>	<b>26 506,74 €</b>
012		CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
	62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	
	6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 012</b>	<b>2 000,00 €</b>
65		AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
	65568	AUTRES CONTRIBUTIONS	400,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 65</b>	<b>400,00 €</b>
66		CHARGES FINANCIERES	
	66111	INTERETS REGLES A L'ECHANCE	8 600,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 66</b>	<b>8 600,00 €</b>
67		CHARGES SPECIFIQUES	
	673	TITRES ANNULES (EXERCICE ANTERIEUR)	2 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 67</b>	<b>2 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>DEPENSES FONCTIONNEMENT</b>	<b>39 506,74 €</b>

## Section de Fonctionnement – Recettes

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
002	002	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT REPORTE	25 506,74 €
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 002</b>	<b>25 506,74 €</b>
70		VENTES DE PRODUITS -PRESTATIONS DE SERVICE	
	70686	AUTRES REDEVANCES ET RECETTES	14 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>Chapitre 70</b>	<b>14 000,00 €</b>
<b>TOTAL</b>		<b>RECETTES FONCTIONNEMENT</b>	<b>39 506,74 €</b>

Le projet de budget 2025 est équilibré en dépenses et en recettes :

- Section de fonctionnement :	39 506,74 €
- Dépenses	39 506,74 €
- Recettes	39 506,74 €
- Section d'investissement :	39 611,32 €
- Dépenses	39 611,32 €
- Recettes	39 611,32 €

Le Président soumet ce budget au vote.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

-Adopte le budget primitif 2025, équilibré en dépenses et en recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement et retient l'inscription des montants suivants :

- Section de fonctionnement :	39 506,74 €
- Dépenses	39 506,74 €
- Recettes	39 506,74 €
- Section d'investissement :	39 611,32 €
- Dépenses	39 611,32 €
- Recettes	39 611,32 €

CONTRE : 0    ABSTENTION : 0    POUR : 8    VOTE A L'UNANIMITE

## 6 – Validation de la fongibilité des crédits 2025.

Le Bureau est informé que, consécutivement au passage à la nomenclature comptable M57 à compter de l'exercice 2024, l'Association foncière de CLAYEURES est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

L'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation du Bureau, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

Le Bureau est alors informé des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Ainsi il est proposé au Bureau d'autoriser le Président à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le Bureau :

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté interministériel du ministre de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'Action des comptes publics du 20/12/2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales,

- Autorise le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (investissement et fonctionnement) déterminées dans le cadre du budget 2025,
- Autorise le Président à signer tous les documents correspondants.

**CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      POUR : 8      VOTE A L'UNANIMITE**

## 7 - Questions diverses :

### 7-1 -Entretien des chemins d'exploitation : coupe de bois et dépôt.

Dans le cadre de l'entretien des chemins d'exploitation appartenant à l'Association Foncière, l'entreprise THOMASSIN a réalisé une coupe de bois sur les chemins référencés :

- ZR 49 - Ssurface 29 ares 43 cs - Lieu dit « Bormont ».
- ZR 23 - Surface 14 ares 05 cs - Lieu dit « Lanonville ».
- ZL 62 - Surface 44 ares 33 cs - Lieu dit « Le Chanal ».

Ces bois sont actuellement entreposés sur une parcelle de Monsieur COLLARD générant une perte d'exploitation sur celle-ci. C'est pourquoi le Président propose au Bureau le principe du versement d'une indemnité compensatoire à hauteur de 150 euros TTC.

En outre, Il s'avère que les travaux de coupe ont détérioré 50 mètres linéaires de clôture à gibier sur cette parcelle. La responsabilité de ce dommage relevant du prestataire THOMASSIN, Monsieur BROCHERAY le contactera afin de l'en informer et trouver avec lui une solution amiable pour le dédommagement du propriétaire concerné.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Décide de verser, à Monsieur Vincent COLLARD, une indemnité de stockage de bois après coupe d'entretien sur chemins d'exploitation, s'élevant à 150 € TTC,.

**CONTRE : 0      ABSTENTION : 0      POUR : 8      VOTE A L'UNANIMITE**

### 7-2 – Réception définitive des travaux connexes

Les travaux connexes d'aménagement foncier étant réalisés définitivement, il convient d'en prononcer la réception :

- Demande de réception des travaux de plantations auprès de l'entreprise CHAPUY PAYSAGE, ce qui soldera le marché en cours.
- Demande de réception de parfait achèvement de la totalité des travaux auprès de maître d'œuvre LAMBERT et ASSOCIES afin de solder également le marché en cours.

### 7-3 - Renouvellement du contrat de prestation de service – Renfort administratif

Le Président propose le renouvellement du contrat relatif au renfort administratif effectué par Madame Alexandra GODFRIN, à hauteur de 2 000 € pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Bureau :

- Décide de renouveler le contrat de prestation de service avec Madame Alexandra GODFRIN pour la réalisation des tâches administratives de l'Association Foncière en 2025, pour un montant de 2 000 €.
- Autorise le Président à signer le document.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0 POUR : 8

VOTE A L'UNANIMITE

### 7-4 – Assemblée Générale des Propriétaires.

Conformément à l'article 7 : Réunion de l'assemblée des propriétaires et délibérations des statuts adoptés par l'Assemblée des Propriétaires, l'assemblée générale des propriétaires se réunit en session ordinaire au minimum tous les 4 ans.

Le Bureau souhaite programmer cette réunion le Vendredi 26 septembre 2025 à 9 h 30 à la Salle des Fêtes à Clayeures. L'objet étant le bilan de l'activité de l'association durant les 4 années passées.

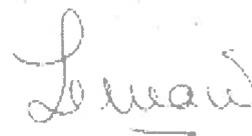
L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président de séance,



Vincent BROCHERAY

La secrétaire de séance,



Marie-Hélène LEMAIRE



Association Foncière  
d'Aménagement Foncier  
de CLAYEURES

REUNION DU BUREAU  
DE L'ASSOCIATION FONCIERE

SEANCE DU 23 MAI 2025

LISTE DE PRESENCE

MEMBRES	PRESENT	MANDAT	PROCURATION DONNEE POUR NOM - PRENOM	EMARGEMENT	EXCUSE
Monsieur BROCHERAY Vincent Président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur BENOIT Raymond	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur GERARDIN Gilles Vice-Président	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	BROCHERAY Vincent		<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur JUSNEL Alexandre	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CENDRE Julien		<input checked="" type="checkbox"/>
Monsieur JUSNEL Claude	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Madame LEMAIRE Marie-Hélène Secrétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur CENDRE Julien	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur COLIN Michel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur CENDRE Christian	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			<input type="checkbox"/>
Monsieur Thibault BAZIN Conseiller départemental	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CENDRE Christian		<input checked="" type="checkbox"/>

Nombre de membres présents :

5

Nombre de membres représentés :

3

Total des membres présents ou représentés :

8

Quorum :



Association Foncière  
d'Aménagement Foncier  
de CLAYEURES

## REUNION DU BUREAU

### DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CLAYEURES

Association Foncière de CLAYEURES  
Ferme de la CHALADE - 54390 CLAYEURES  
[vincent.brocheray@hotmail.fr](mailto:vincent.brocheray@hotmail.fr) - Tél : 06/80/90/08/73  
[gaecdes7cours@gmail.com](mailto:gaecdes7cours@gmail.com) - Tél : 06/17/14/77/30  
[dbonetti@departement54.fr](mailto:dbonetti@departement54.fr) - Tél : 03/83/94/56/98

## PROCURATION

A remplir et à transmettre à un représentant en cas d'absence

Je soussigné(e)

NOM :

BAZIN

Prénom :

Hubault

Membre du Bureau de l'Association Foncière de CLAYEURES,

demeurant <VOTRE ADRESSE COMPLETE> :

Rue .....

Code Postal - Commune .....

Tél : .....

Email : .....

DONNE, PAR LA PRESENTE, PROCURATION A :

NOM :

CENDRE

Prénom :

Christian

demeurant <VOTRE ADRESSE COMPLETE> :

Rue .....

1 Grande Rue

Code Postal - Commune .....

54290 CLAYEURES

Tél : .....

Email : .....

POUR ME REPRESENTER :

- Lors de la réunion du Bureau de l'Association Foncière de CLAYEURES qui se déroulera le :

Vendredi 23 mai 2025 à 9 h 30

à laquelle j'ai été convoqué(e).

EN CONSEQUENCE, JE L'AUTORISE à prendre connaissance de tous les documents, à participer à toutes les discussions et à prendre toutes les décisions soumises au vote.

Fait à <VOTRE VILLE> .....

Le <DATE DU JOUR> .....

13/5/25

Signature



Association Foncière  
d'Aménagement Foncier  
de CLAYEURES

## REUNION DU BUREAU

### DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CLAYEURES

Association Foncière de CLAYEURES  
Ferme de la CHALADE – 54390 CLAYEURES  
vincent.brocheray@hotmail.fr - Tél : 06/80/90/08/73  
gaecdes7cours@gmail.com - Tél : 06/17/14/77/30  
dbonetti@departement54.fr - Tél : 03/83/94/56/98

## PROCURATION

A remplir et à transmettre à un représentant en cas d'absence

Je soussigné(e) **GERARD**  
NOM : ..... Prénom : **P. H. S.**

Membre du Bureau de l'Association Foncière de CLAYEURES,

demeurant <VOTRE ADRESSE COMPLETE> :

Rue ..... **48 Grande Rue** .....

Code Postal – Commune ..... **54290 CLAYEURES** .....

Tél : **06 17 14 77 30** ..... Email : **gaecdes7cours@gmail.com** .....

DONNE, PAR LA PRESENTE, PROCURATION A :

NOM : **BROCHERAY** ..... Prénom : **Vincent** .....

demeurant <VOTRE ADRESSE COMPLETE> :

Rue ..... **de la CHALADE** .....

Code Postal – Commune ..... **54290 CLAYEURES** .....

Tél : **06 80 90 08 73** ..... Email : .....

POUR ME REPRESENTER :

- Lors de la réunion du Bureau de l'Association Foncière de CLAYEURES qui se déroulera le :

**Vendredi 23 mai 2025 à 9 h 30**

à laquelle j'ai été convoqué(e).

EN CONSEQUENCE, JE L'AUTORISE à prendre connaissance de tous les documents, à participer à toutes les discussions et à prendre toutes les décisions soumises au vote.

Fait à <VOTRE VILLE> **CLAYEURES** ..... Le <DATE DU JOUR> **24/05/2025**

Signature

Association Foncière de CLAYEURES – Ferme de la Chalade - 54390 CLAYEURES

Secrétariat de l'Association Foncière de CLAYEURES – Service Actions Foncières et Urbanisme – 48 Esplanade Jacques Baudot – 54035 NANCY Cedex



Association Foncière  
d'Aménagement Foncier  
de CLAYEURES

## REUNION DU BUREAU

### DE L'ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER DE CLAYEURES

Association Foncière de CLAYEURES  
Ferme de la CHALADE - 54390 CLAYEURES  
vincent.brocheray@hotmail.fr - Tél : 06/80/90/08/73  
gaecdes7cours@gmail.com - Tél : 06/17/14/77/30  
dbonetti@departement54.fr - Tél : 03/83/94/56/98

## PROCURATION

A remplir et à transmettre à un représentant en cas d'absence

Je soussigné(e)

NOM : J.U.S.N.E.L ..... Prénom : Alexandee .....

Membre du Bureau de l'Association Foncière de CLAYEURES,

demeurant <VOTRE ADRESSE COMPLETE> :

Rue Grande Rue de l'Euron .....

Code Postal - Commune 54290 Clayeures .....

Tél : 07 87 07 01 35 ..... Email : .....

DONNE, PAR LA PRESENTE, PROCURATION A :

NOM : CENDRE ..... Prénom : Julien .....

demeurant <VOTRE ADRESSE COMPLETE> :

Rue .....

Code Postal - Commune .....

Tél : ..... Email : .....

POUR ME REPRESENTER :

- Lors de la réunion du Bureau de l'Association Foncière de CLAYEURES qui se déroulera le :

**Vendredi 23 mai 2025 à 9 h 30**

à laquelle j'ai été convoqué(e).

EN CONSEQUENCE, JE L'AUTORISE à prendre connaissance de tous les documents, à participer à toutes les discussions et à prendre toutes les décisions soumises au vote.

Fait à <VOTRE VILLE> Clayeures ..... Le <DATE DU JOUR> 22/05/2025

Signature JUSTO